



Utilisation d'une terrasse

Par **Thomas25200**, le 12/09/2011 à 22:39

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je suis bien embêté et je ne sais vers qui me tourner.

Voilà, j'habite un appartement dans un petit immeuble qui dispose de 7 appartements dont le mien. Je dispose également d'une terrasse intérieure dont je me serre pour stocker mon vélo ou encore divers cartons le temps d'aller à la déchèterie.

Mon voisin me harcèle continuellement pour que j'enlève mes affaires de cette terrasse car il dit que ce n'est pas un débarras et que ça le gêne visuellement de voir mon vélo et mes cartons à cet endroit.

Je précise que mes affaires ne gênent pas la circulation pour les autres locataires et que mes cartons ne sont jamais exposés plus de 3 jours.

Quels sont mes droits par rapport à cette histoire? Ai-je le droit d'exposer ce que je veux sur une terrasse qui m'appartient et jusqu'à quelles limites dois-je supporter les affronts de mon voisin?

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le 12/09/2011 à 22:51

Relisez le règlement de copropriété.

En général, les terrasses et balcons sont des parties communes à usage privatif et le règlement de copro peut interdire des activités comme étendre le linge, mettre une parabole, s'en servir comme pièce à bordel, y mettre son vélo etc.